

Mme CAVAILLES, Directrice du SMDEA est intervenue afin de donner quelques éléments d'information sur l'usine d'eau potable de Montferrier. Elle a rappelé l'importance des domaines privés concernés par l'installation des canalisations. En effet sur les 2.7 kilomètres de canalisation prévus 1.8 kilomètres se situent sur le domaine privé. Cela représente un total de 42 parcelles à régulariser et 37 propriétaires à contacter afin d'obtenir les autorisations de passage qui conditionnent fortement l'avancée des travaux.

Mme Myriam KELLOU Chargée d'affaires au SMDEA a présenté le projet et les travaux de façon plus détaillée.

Le coût total des travaux s'élève à 690 000 € répartis comme suit :

- 149 400 € SMDEA
- 406 000 € Agence de l'eau Adour-Garonne
- 134 600 € Conseil Départemental de l'Ariège

Il s'agit de travaux qui dureront 6 mois.

Ce projet se caractérise par l'importance de la réutilisation des canalisations existantes.

Afin d'obtenir les autorisations de passage le SMDEA a choisi d'externaliser la prestation de contact auprès des propriétaires. Cette mission est confiée à la société ANTEA, Société d'ingénierie environnementale basée à Toulouse.

Rôle ANTEA :

- Conseil et appui au SMDEA en matière de négociation à l'amiable avec les propriétaires
- Réalisation de la phase administrative liée à l'enquête publique.

Cette entreprise, après une phase d'identification des parcelles concernées, prendra contact par téléphone avec les propriétaires à partir de la semaine du 14 mars afin de convenir de rendez-vous physique. ANTEA souhaite privilégier le contact humain et se rendra sur site afin de rencontrer les propriétaires concernés. Elle se donne 3 mois pour récolter toutes les autorisations et rédiger à terme une convention de passage qui sera jointe au dossier de DUP.

ANTEA compte sur les élus comme facilitateurs de la démarche. A cet effet, un exemplaire du plan répertoriant les zones concernées sera laissé à la mairie et sera consultable sur place. ANTEA souhaite organiser par la suite une réunion publique avec les propriétaires concernés afin de les informer de la démarche.

Monsieur le Maire a procédé à l'appel.

Présents : LAFFONT Frédéric. LAFFONT Didier. ESTALRICH Cécile. SERIN Monique. MUNOZ Renée. HAFNER Yves. GOS Daniel. CATHARY Michèle. LABAUD Jacques. BANON Jean Michel. BRUNET Raoul. NICOLAS Gérard. REY Vanessa. EMMANUELLI Arlette

Absent excusé : DEGRUTTOLA Ghislain

Monsieur le Maire a souhaité réunir son conseil municipal autour d'un Débat d'Orientation Budgétaire afin de renforcer la participation du conseil municipal et de discuter des priorités et des évolutions de la situation financière de la collectivité. Pour information dans les communes de moins de 3 500 habitants ce débat n'est pas obligatoire.

Monsieur le Maire a dressé un état des lieux du contexte actuel, il a fait un bilan des années passées (Vente de 2 maisons liées à l'importance des charges) et a insisté sur les différents projets à venir et sur l'absence d'augmentation en matière fiscale.

Madame Monique SERIN a présenté la structuration des recettes et des dépenses de chaque section. Elle a conclu sa présentation avec les projets envisagés pour les années à venir :

- Ressources Humaines (Recrutement d'un agent technique qualifié)
- Bâtiments publics (Ecole – Mairie – Cimetière – Presbytère)
- Voirie

- Environnement et paysage (aménagement de la zone du Talc : rénovation de la façade des ateliers – équipement sportifs et de loisir – parcours de santé – création d'un abri pour randonneurs).

Une séance de travail sérieuse s'en est suivie. Toutes les éventualités ont été évoquées.

Monsieur Didier LAFFONT a donné des compléments d'information concernant les travaux de Voirie qui seront engagés. 90 000 € y sont prévus. Il s'agit d'un important investissement mais nécessaire. En effet la voirie se dégrade vite et sans entretien le coût des travaux revient encore plus cher. Pour ces travaux une subvention DETR est espérée à hauteur de 30%.

La traversée du village est normalement prévue pour 2016 et doit être validée par la commission du département. Le projet est déjà monté et est en cours d'instruction.

Concernant la réfection du mur situé rue du Mont Fourcat juste avant le Carrial, elle est prévue face au risque de glissement de terrain mais ne pourra se faire qu'une fois que les transports lourd ne passera plus. Elle sera réalisée par les services du département. Il est donc impossible de déterminer une période à laquelle ces travaux pourront commencer.

L'aménagement de la traverse d'agglomération partira de l'étranglement de l'embranchement de Martinat jusqu'au croisement du bassin. Tous ces chantiers ne peuvent pas se faire en même temps car ils présentent un fort risque de paralysie.

Il rappelle que la réalisation de ces travaux sera fortement conditionnée aux lenteurs liées aux latences des services administratifs qui instruisent les dossiers.

Madame Michèle CATHARY a évoqué le projet de rafraîchissement de la petite chapelle St Roch à Barthalé. Monsieur le Maire a confirmé qu'il s'agissait en effet du patrimoine communal et qu'il s'agit d'un projet tout à fait envisageable.

Monsieur le Maire a parlé du dispositif voisin vigilant qu'il souhaiterait voir mis en place. C'est un projet dont le protocole est relativement lourd et qui nécessiterait la nomination de référents. Il s'agit d'un travail d'envergure notamment face à l'étendue de la commune. C'est un projet qui a déjà été mené dans la commune de St-Jean qui sera lancé sur la commune, mais tout en prenant compte de l'importance du protocole.

Suite à de nombreuses plaintes du CEA (Comité Ecologique Ariégeois) et d'administrés, la commune souhaite lutter contre la pollution visuelle et environnementale (stationnement abusif, décharges sauvages, assainissement autonome pas aux normes).

Monsieur le Maire a rappelé la complexité liée aux Monts d'Olmes et à l'enchevêtrement des compétences des différents acteurs qui interviennent sur cette zone. En effet, la Communauté de Communes a des projets en matière d'installation d'une salle hors sac. La création de tables de pique-nique serait également souhaitable.

Monsieur Didier LAFFONT rappelle les dispositions prises entre le département et la commune en matière de déneigement suite à quelques réclamations. Il confirme que les parkings sont déneigés tous les jours en période de vacances. Depuis la fin des vacances par souci de gestion et d'économie Il n'a donc pas été jugé nécessaire de déneiger la totalité du parking vu le manque d'affluence. Il a également expliqué la gestion rationalisée du chasse neige compte tenu de l'importance de consommation d'une telle machine.

Monsieur le Maire rappelle à ce propos la nécessaire coopération des propriétaires en matière de stationnement afin de garantir un déneigement optimal et d'assurer ainsi l'accès à la station en toute sécurité.

Les sapins de Labarousse ont été exploités par les Bois ariégeois, ce qui a dégagé l'horizon du lotissement. Monsieur le Maire espère la coupe rapide des sapins de Toupinat qui seront exploités à des fins de travaux d'embellissement.

Séance levée à 20h30